

Sociétés commerciales canadiennes—Loi

Les auteurs d'un autre manuel intitulé «Canadian Business Corporations», publié par Pilkington et Prichard, adoptent la même attitude. Voici ce qu'on y trouve, à la page 286:

Puisque la gestion des biens et des avoirs de la société, qui appartient aux actionnaires, est confiée aux membres du conseil d'administration et aux cadres, ils ont des fonctions fiduciaires à remplir.

C'est ce dont il est question essentiellement. Il est injuste de permettre, aux membres d'un conseil d'administration par la voie statutaire, de trahir littéralement le lien fiduciaire dont ils font l'objet.

S'il importe de persuader le ministre de renoncer à ses intentions, c'est non seulement parce que cette mesure aura des répercussions sur les investissements canadiens, au Canada—elle risque de créer un terrible précédent qui sera adopté dans d'autres mesures statutaires—mais aussi parce que le monde entier saura que le Canada n'est plus un pays où règne la liberté économique que les habitants des pays occidentaux industrialisés en général trouvent normale.

M. Blenkarn: Il veut faire du Canada une république bananière.

● (2120)

M. Stevens: Ce qui se passera, c'est que les investisseurs étrangers, avant de risquer leurs capitaux au Canada, hésiteront en disant que notre pays est assez spécial. Leur gouvernement au moins a permis à l'occasion à des gens de littéralement nous acheter, à un prix fixé par lui, de vendre à d'autres personnes choisies par lui et désormais, nous n'aurons que le droit de réclamer la somme qu'il juge appropriée de nous verser sur nos investissements. Que penseriez-vous si vous envisagiez d'investir dans l'État de New York ou en Californie et que votre avocat vous dise que dans certains cas, vos actions risquent d'être vendues sans que vous n'ayez rien à dire sur ce que devrait vous rapporter votre investissement initial? C'est ce que propose le ministre aujourd'hui.

Ces propositions ne se limitent pas simplement au secteur des ressources naturelles, comme il le prétend; il propose en fait une modification fondamentale à la loi sur les corporations commerciales canadiennes qui touchera toute société qui désire obtenir une licence aux termes d'une loi fédérale ou provinciale, et j'en ai déjà cité quelques-unes. Il leur faudra prouver qu'elles ont un certain taux de participation canadienne, aux termes de la proposition du ministre. C'est pourquoi j'estime qu'il est grand temps que nous, députés, nous opposions à vous, monsieur le ministre. Vous voulez peut-être aider vos amis—et nous savons de quels amis il s'agit—mais vous feriez mieux de trouver une autre façon, au lieu de modifier tout le droit sur les sociétés de notre pays. En résumé, il lui est difficile de permettre aux gens de se conformer aux règlements qu'il met en vigueur en ce qui concerne la participation canadienne; c'est son problème et celui de ses amis. Il ne devrait pas l'enchâsser dans le droit des sociétés de notre pays, ce qui touchera non seulement toutes les sociétés fédérales, mais indirectement les sociétés provinciales également.

J'ai eu l'occasion de lire un article intéressant de Lindsay M. Wright, associé de recherche dans le cadre de l'étude comparative des libertés, intitulé «Étude des libertés économiques». Il discute des divers aspects des libertés démocratiques, notamment la liberté économique. Voici ce qu'il déclare:

Afin de déterminer leur destin économique individuel et collectif, les particuliers et les groupes doivent être en mesure de jouir de certaines libertés économiques qui les protègent, dans des limites établies par la société, à l'abri de l'ingérence arbitraire et injustifiée des autres dans leurs activités économiques. Les quatre libertés économiques fondamentales examinées ci-dessous sont (1) la liberté de posséder des biens (2) la liberté d'association (3) la liberté de mouvement (4) la liberté d'information dans la mesure où celles-ci se rapportent aux activités économiques.

Les députés constateront que la première inscrite dans cette liste est la liberté de posséder des biens. Or, si nous emboîtons le pas du ministre qui préconise la saisie, dans certaines circonstances, de biens dans les conditions qu'il propose, nous supprimons donc cette première liberté. Il ne faut pas perdre de vue que quand on supprime la liberté économique, on supprime aussi du même coup la liberté politique. En bref, c'est une chose à laquelle il faut résister et j'espère que les députés qui estiment que le gouvernement est déjà trop présent dans notre pays, que nous sommes trop étatiques, s'élèveront et se prononceront comme il se doit. Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pu m'empêcher d'entendre les grognements que poussaient derrière moi et autour de moi mes collègues pendant que le député ne cessait de parler. Cela m'a rappelé un livre sur le droit des sociétés que j'avais l'habitude de lire quand je faisais mon droit. Certains de mes collègues peuvent remercier le Ciel de ne jamais avoir fait d'études de droit.

A propos de ce bill, je voudrais tout d'abord parler de certaines remarques du ministre, puis revenir sur certaines observations faites par le dernier orateur. J'expliquerai ensuite certaines de nos critiques détaillées du bill. Il y a quelques minutes, le ministre a déclaré que canadianiser le secteur, c'était assurer que les approvisionnements énergétiques canadiens servent bien aux Canadiens. Monsieur l'Orateur, il faut se demander quels seront ces Canadiens, combien ils seront qui participeront à cette canadianisation. Ils seront peu nombreux, il s'agira d'actionnaires. La plupart des habitants de ma circonscription ne sont pas détenteurs d'actions de sociétés. En fait, compte tenu de la population de notre pays, très rares sont ceux qui possèdent des actions.

Malgré les beaux propos que nous a tenus l'Orateur précédent au sujet des droits à la propriété, ce que propose au fond le gouvernement, c'est un programme de canadianisation par l'intermédiaire d'actionnaires privés. Cela a sauté aux yeux au cours des derniers jours à la Chambre. Cela va être réalisé par les programmes PEP et TPC, en donnant 6.5 milliards de subventions à des sociétés privées canadiennes. La question est donc je suppose de savoir si nous pouvons avoir la sécurité énergétique en donnant le contrôle à ces actionnaires, en donnant la propriété à ces quelques Canadiens. Cela nous amène à nous demander s'ils agiraient autrement que les actionnaires, les administrateurs et les cadres des sociétés pétrolières ne l'ont fait jusqu'ici. Je veux dire des sociétés pétrolières à contrôle étranger, car vous vous rappellerez qu'ici nous avons toléré que l'étranger contrôle notre industrie pétrolière à 70 ou 75 p. 100. Il n'y a pas d'autres pays de l'OCDE qui tolérerait cela, comme le ministre l'a souligné l'autre jour.